



N° d'épreuve FFM _____ 526
 Moto-Club _____ Les Pirates
 N° d'affiliation _____ c3381
 Date _____ 29 juillet 2018
 Lieu _____ St Martin des Noyers
 Organisateur technique _____ Moto Club les Pirates
 E-mail _____ nicolasfechaigne562@gmail.com
 Téléphone _____ 0632048430

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **Loïc Chevalereau** _____ Licence: 285375
 Président du Jury ou Arbitre* _____ **Francis Reveillère** _____ Licence: 191764
 Membre du Jury _____ **Joël Gilbert** _____ Licence: 11487
 Membre du Jury _____ **Guilbaud David** _____ Licence: 299296
 Commissaire technique responsable _____ **Line Merias** _____ Licence: 299876
 Responsable du chronométrage _____ **Murielle Lardeux** _____ Licence: 026205

*Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Open	15		125 au 450	32 euros
Veterans	38		125 au 450	24 euros
Mini Cross	7	12	50 au 65	14 euros
Critérium	15		125 à 450cc	

Engagement :

Site Internet _____
 Contact _____
 Téléphone _____ E-mail _____

Chronométrage :

Location de transpondeur: oui non
 Tarif: 8
 Cotation: 100

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposant de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ...	UMPS	Nombre d'ambulances(s)	2
Nombre de secouristes	13	Temps de trajet (en min)	20
Hôpital le plus proche	Le Roche sur yon		

Article 7 Le site de pratique

Accès :	Caractéristiques :
Nom du site L'Hommelet	Longueur du circuit 1065 M
Adresse L'Hommelet 85140 St Martin des Noyers	Largeur minimum de la piste 8 M
	Largeur de la grille 24 M
	Longueur de la ligne droite de départ 75 M
	Nombre d'OCP* 18
	*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
Pendant les essais : 20
En manche : 30

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 25
En manche : 21



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 20.06.2018

Visa de la Ligue

Date : 28 JUIN 2018


Visa de la FFM

Date : 04/07/2018

Numéro : 18/0691

